



Mairie d'ATHIS (Marne)

Tel : 03 26 57 62 94
mairieathis@wanadoo.fr
www.athis.fr

Courrier arrivé SU

28 OCT. 2022

ATHIS, le 27 octobre 2022

Objet : PC 05101822R0007

Exprimant un avis totalement défavorable pour le projet de parc photovoltaïque terrestre et lacustre dont il est question, je me dois de justifier cette décision.

Tout d'abord je ne suis pas d'accord sur les termes de « site dégradé » concernant l'ancienne grévière dont il est question. En effet, grâce aux obligations de réaménagement imposées aux exploitants, ce plan d'eau est redevenu au bout de quelques années un étang quasi naturel avec ce que fournit à la faune et à la flore, un site de ce genre.

L'implantation d'une station photovoltaïque aurait un effet complètement dévastateur pour la biodiversité en particulier et l'environnement en général.

L'impact visuel des implantations de 4,50 mètres de hauteur sera énorme par rapport à l'horizontalité sans relief de la vallée de la Marne.

D'autre part, cette installation serait en total désaccord avec les conclusions du rapport du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Grand Est.

Ce rapport spécifie dans son principe 1 que « le solaire photovoltaïque se doit d'être développé en priorité dans les zones artificialisées et de réduire significativement le développement des infrastructures d'appui : raccordement, voies d'accès. »

Dans notre cas, la voie d'accès est un chemin d'exploitation privé situé à 1 km d'une départementale (RD19) qui de surcroît est immergée pendant les crues de la Marne.

D'autre part le promoteur ne semble pas tenir compte du fait que le lieu de raccordement le plus proche se trouve à 6 km du site de production ! Aucune information ne nous a été fournie par ENEDIS concernant ce branchement.

Le projet se trouve en pleine zone impactée par le PPRI avec tout ce que cela implique entre autre la libre circulation de l'eau pendant les crues qui risquent d'être perturbée par des accumulations d'embâcles dans les clôtures et les implantations.

Il est aussi compris dans la zone protégée du captage des eaux potables de Bisseuil, les produits chimiques utilisés pour le nettoyage des panneaux sont d'après le Conseil scientifique très toxiques ! Quel impact sur les nappes ?

Il en est de même en cas d'incendie toujours à prévoir sur de tels sites.

En dernier lieu, le Conseil scientifique préconise que « pour avancer sur ce type de projet « flottant », il est nécessaire d'attendre les retours d'expérience sur certaines

installations afin d'évaluer les impacts et les mesures qui permettent d'atteindre l'absence de perte nette de biodiversité.

Je ne voudrais surtout pas que le territoire de la Commune d'Athis devienne un laboratoire à risques et que la production d'énergies renouvelables soit le prétexte à la prolifération de projets hasardeux favorisés par l'opportunisme de certains.

Les sites intéressants et plus exploitables : parkings, zones industrielles, immeubles... ne manquent pas et devraient être recherchés avant de « taper » dans nos zones rurales.

La crise de l'énergie ne doit pas aggraver celle de la biodiversité dont les conséquences peuvent comme le souligne de Conseil scientifique s'avérer dramatiques.

Je sollicite la DDT pour qu'elle étudie avec beaucoup d'attention ce projet.

L'avenir de ce secteur dépend de la décision de Monsieur le Préfet qui pourrait en autorisant cette installation, en générer d'autres et transformer ces lieux naturels en une zone industrielle photovoltaïque.

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD

